

Membres en exercice : 15
Membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 1
Membres votants : 11

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2025

Le sept avril deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence de Florent CHOLAT, maire, sauf pour l'examen du Compte Financier Unique pour lequel M. SOUCHE a assuré la présidence.

Date de convocation : 31 mars 2025

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Pierre-Alain MENNERON, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absentes : Carole ANDRIES, Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Hervé Alotto), Sarah AFENDIKOW, Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Lucie HARREAU

DEL2025_008 : Vie scolaire – Convention relative à l'utilisation de la piscine municipale d'Echirolles

Un cycle de séances de natation est prévu pour trois niveaux (CP, CE1, CE2 – 43 élèves) du groupe scolaire Vatin-Pérignon sur la période du 6 juin au 1^{er} juillet 2025. Le cycle se déroulera à la piscine municipale d'Echirolles à raison de 8 séances de 45 minutes. La convention précise les modalités relatives à l'utilisation de la piscine municipale d'Echirolles à l'occasion de ces séances de natation.

Durant les 45 minutes de chaque séance, la Ville d'Echirolles met à disposition les lignes d'eau nécessaires, le bassin d'apprentissage et l'encadrement selon le tarif suivant :

Séance de natation scolaire (écoles extérieures) 2 classes, 2 surveillants, 2 enseignants : 228,10 euros

Vu la convention de mise à disposition à titre onéreux du stade nautique d'Echirolles pour des séances de natation scolaire en annexe de la présente délibération ;

Après avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'accepter** les termes de la convention relative à l'utilisation de la piscine municipale d'Echirolles (annexe ci-jointe en annexe) ;
- **D'approuver** les tarifs ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Modalités de vote : 11 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire

Lucie HARREAU
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 11 AVR. 2025
Publié le : 10 AVR. 2025